

Résolution sur la situation de deux pasteurs chrétiens au Soudan

2015/2766(RSP) - 09/07/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 85 voix pour, 0 contre et 1 abstention, une résolution sur la situation de deux pasteurs chrétiens au Soudan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD.

Le Parlement a demandé aux autorités soudanaises **d'abandonner toutes les poursuites contre les pasteurs Michael Yat et Peter Yen Reith** et de les libérer immédiatement et sans condition. Il a demandé que, dans l'attente de leur libération, les deux pasteurs ne soient pas soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements et à ce que leur intégrité physique et mentale soit respectée.

Michael Yat, pasteur de l'église évangélique presbytérienne du Soudan du Sud, a été placé en détention par le service national de renseignement soudanais (NISS) après un prêche tenu à l'église du Nord de Khartoum, rattachée à l'église évangélique presbytérienne du Soudan, lors d'une visite au Soudan, le 21 décembre 2014. Quant au pasteur Peter Yen Reith, il a été arrêté le 11 janvier 2015 après avoir adressé au bureau des affaires religieuses soudanais une lettre dans laquelle il demandait des nouvelles du pasteur Michael Yat.

Les deux hommes ont été détenus au secret jusqu'au 1^{er} mars 2015. Le 4 mai 2015, ils ont tous les deux été accusés de plusieurs infractions au code pénal soudanais de 1991 dont certaines (celles de «guerre contre l'État» et d'«espionnage» par exemple) sont passibles de la peine de mort.

Le Parlement a demandé à la délégation de l'Union au Soudan de **suivre les procédures judiciaires** et de venir en aide aux pasteurs. Il a également invité l'Union européenne à jouer un rôle de premier plan en **condamnant les violations graves et généralisées des droits de l'homme** et du droit humanitaire international dans le pays.

Rappelant aux autorités soudanaises leurs obligations nationales et internationales concernant la protection de la liberté de religion et de croyance, les députés ont invité le gouvernement du Soudan à :

- abroger toutes les lois établissant une discrimination pour des raisons de religion et à protéger l'identité des minorités;
- renoncer aux actes de harcèlement dont sont victimes les chrétiens et à l'ingérence dans les affaires religieuses;
- réformer le système juridique du pays, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Exprimant son inquiétude face à la **répression accrue à l'encontre des membres de l'opposition**, le Parlement a manifesté son soutien aux efforts faits notamment par les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine et la troïka (Norvège, Grande-Bretagne et États-Unis) pour parvenir à une solution négociée à la situation au Soudan et soutenir les efforts de la société civile et des partis d'opposition pour la promotion d'un processus de paix ouvert à toutes les parties.